

C **LES** **VOLUME 20**
NUMÉRO 1
AUTOMNE 2015

D'HABITATION **P**

LES
COOPÉRATIVES
D'HABITATION :

*Entreprendre ensemble
au cœur d'une
nouvelle économie*

CONCOURS
— QUI —
SOMMES-NOUS ?

DOSSIER SPÉCIAL
Congrès d'orientation 2015
CLIND'ŒIL ACTUEL
Les effets du budget Leitão
CHRONIQUE JURIDIQUE

Prévoyez la fin de
votre convention et...

Nous **10 000**
soutenons **logements abordables**

Planifiez vos projets de rénovation avec nous.

Depuis 2013,
la Caisse solidaire
a soutenu financièrement
plus de 70 projets
de logements
communautaires
en fin de convention.



LA COOP LE MARQUIS DE NICOLET

« Grâce à un emprunt à la Caisse d'économie solidaire, la coop Le Marquis a pu faire un refinancement judicieux. Le coût de notre nouvelle dette étant moins élevé qu'auparavant, la coop peut maintenir l'aide aux ménages qui en ont besoin et augmenter sa contribution à la réserve de remplacement, tout en apportant les améliorations nécessaires aux immeubles. »

Michel Legault, Coopérative Le Marquis de Nicolet



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Québec 1 877 647-1527
Montréal 1 877 598-2122
Joliette 1 866 753-7055

www.caissesolidaire.coop

Contactez-nous !

LES COOP D'HABITATION

Coordination :

Isabelle Godbout et Diane Lespérance

Collaboratrices et collaborateurs :

Jacques Côté, Nathalie Genois, Josée Perron, René Robert et Jocelyne Rouleau (CQCH), Sandra Turgeon (FECHAQC), Mireille Pepin (FECHMACQ), Guillaume Brien (FCHE), Loïc Nigen (FECHAM) et André Therrien (FECHAS)

Révision :

Christine Paré

Graphisme :

Les Dompteurs de souris

Impression :

Imprimerie Héon & Nadeau

Tirage :

16 500 exemplaires

Abonnement :

13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :

Confédération québécoise des coopératives

d'habitation (CQCH)

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202,

Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758

Télécopieur : 418 648-8580

Courriel : dlesperance@cqch.qc.ca

Direction générale :

Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH :

Jacques Côté

Bureau de la CQCH en Outaouais :

Tél. : 819 243-3717

Courriel : schesnais@cqch.qc.ca

Les fédérations membres :

FCHE : Tél. : 819 566-6303

Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986

Courriel : info@fechmaq.ca

FECHAM : Tél. : 450 651-5520

Courriel : info@fecham.coop

FECHAS : Tél. : 418 543-6858

Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354

Courriel : info@fechaqc.qc.ca

Le mandat de la revue Les COOP d'habitation est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des cinq fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH, ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada

– ISSN : 1206-1093

Envoi de publication

– Enregistrement n° : 40019652

2 CLIN D'ŒIL ACTUEL

Les effets du budget Leitão

Une nouveauté à ne pas manquer !

3 MOT À MOT

Entreprendre ensemble au cœur d'une nouvelle économie

4 DOSSIER

4 La petite histoire de la naissance du congrès d'orientation

6 Le congrès d'orientation de la CQCH : une occasion unique de faire la différence

9 ZOOM FÉDÉ

9 Québec, Chaudière-Appalaches

9 Mauricie, Centre-du-Québec

10 Estrie

11 Montérégie

11 Saguenay-Lac-Saint-Jean

12 CQCH

Un Mouvement fort

14 AU NOM DE LA LOI

Le patrimoine collectif des coopératives d'habitation enfin protégé par la loi

15 INTERCOOP

Les réseaux coopératif et mutualiste se dotent d'un plan intégré de développement

16 CONCOURS

Qui sommes-nous ?

LA CQCH A UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE!

Cette année, la CQCH a revu toute son identité visuelle et a travaillé à la refonte de son image de marque. Après plus de trente ans d'existence, et avec toutes les mutations au sein du mouvement, une image plus actuelle s'imposait afin de mieux refléter l'ensemble des valeurs de notre organisme, et témoigner de son évolution.



– LES EFFETS DU BUDGET LEITÃO

Lors du dépôt de son budget du 26 mars dernier, le ministre des Finances, monsieur Carlos J. Leitão a annoncé différentes mesures qui auront des effets certains sur le développement de nos entreprises collectives et sur le maintien de l'aide à la personne. En effet, le gouvernement provincial a tout d'abord annoncé qu'il réduirait de moitié, soit de 3 000 à 1 500, le nombre de logements à réaliser dans le cadre du programme AccèsLogis Québec sur une base annuelle.

Il faut toutefois tenir compte du fait qu'au 31 janvier 2015, 12 497 logements étaient en cours de réalisation, soit 5 362 qui seront livrés prochainement et 7 135 autres qui sont en préparation. Si on considère les 1 500 nouvelles unités annoncées, ce sont donc 13 397 logements communautaires qui seront réalisés au cours des prochaines années.

Ensuite, une autre annonce importante est celle de l'octroi de 5 800 nouvelles unités sur cinq ans dans le cadre du programme Supplément au loyer. Ces unités seront accordées progressivement à raison de 1 000 unités en 2015-2016 et de 1 200 unités supplémentaires par année pour les quatre années subséquentes.

Finalement, le budget 2015-2016 prévoit la mise en place d'une mesure d'aide financière échelonnée sur deux ans visant à soutenir les ménages à faible revenu qui seront touchés par la fin des ententes prises dans le cadre du programme de l'article 95 en ce qui concerne l'aide assujettie au contrôle du revenu (AACR).

L'aide offerte représentera 75 % du montant d'aide accordé aux organismes visés pour compenser à court terme la perte de l'aide fédérale. La période de deux ans permettra au gouvernement du Québec de poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral afin d'en venir à une entente visant à maintenir, en tout ou en partie, la contribution fédérale versée aux organismes d'habitation visés, en l'occurrence, les coopératives et les organismes à but non lucratif (OBNL), contribuant ainsi à maintenir les ménages à faible revenu dans leur logement.

– UNE NOUVEAUTÉ À NE PAS MANQUER!

C'est avec enthousiasme que la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) vous invite à participer en grand nombre au premier **Salon des exposants**, qui se déroulera à l'Hôtel Le Concorde, à Québec. Le samedi 7 novembre 2015, à l'occasion du congrès d'orientation, près d'une vingtaine d'entreprises du domaine de l'habitation seront à votre disposition pour répondre à vos questions.

La CQCH vous offre donc l'occasion d'échanger directement avec ces intervenants sur les besoins actuels et futurs de votre coopérative d'habitation ainsi que sur tous les aspects de la gestion de votre bâtiment. Des entreprises telles qu'EssOr Assurances, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ), Hydro-Québec, RONA, HB Gestion d'assurance collective, HydroSolution, Magex Technologies (Proprio Expert) et plusieurs autres tiendront un kiosque pour vous!

NOUS VOUS Y ATTENDONS EN GRAND NOMBRE!

CONCOURS

Courrez la chance de gagner votre participation au congrès d'orientation de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) qui se tiendra les 6, 7 et 8 novembre prochains, à Québec!

Indiquez-nous par courriel, à l'adresse info@cqch.qc.ca quelles sont les raisons qui motivent votre souhait de participer au congrès d'orientation de la CQCH.

N'oubliez pas d'inscrire votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse ainsi que le nom de votre coopérative d'habitation.

**Participez en grand nombre!
Bonne chance à toutes et tous!**

– ENTREPRENDRE ENSEMBLE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE


JACQUES CÔTÉ
Président

 Confédération québécoise
des coopératives d'habitation

Le deuxième congrès d'orientation de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) se tiendra les 7 et 8 novembre, à Québec. C'est sous le thème *Les coopératives d'habitation : entreprendre ensemble au cœur d'une nouvelle économie* que les représentants des coopératives viendront échanger et discuter de l'avenir de leur Mouvement.

À la suite de l'échéance des conventions d'exploitation entre les coopératives d'habitation et les agences gouvernementales, les coopératives se retrouveront plus autonomes et seront maîtres de leur destin. Elles doivent être conscientes de la responsabilité qui leur incombera alors. Ensemble, les coopératives d'habitation deviendront un des plus grands propriétaires immobiliers du Québec. Il est excitant de constater que ce que nous avons bâti au fil des ans représente une richesse indéniable pour la société québécoise.

Alors que nous devenons de plus en plus autonomes et adultes, il nous faut réfléchir au pouvoir que, collectivement, nous détenons et à la manière dont nous devons nous en servir. Nous avons la responsabilité de préserver nos coopératives, de les développer et de

contribuer à améliorer la qualité des logements au Québec. Il nous faut également prendre conscience de notre pouvoir économique et de notre apport social, et il faut apprendre à les utiliser en citoyens responsables dans un cadre solidaire.

Au fil des ans, les coopératives d'habitation ont collaboré à la revitalisation des régions tout en offrant un milieu de vie agréable et sécuritaire à de nombreuses personnes, et ce, dans un environnement de mixité sociale enrichissant et inspirant. De plus, nous contribuons à engendrer des retombées économiques : la construction, la rénovation et l'entretien des immeubles de notre parc, dont la valeur est évaluée à près d'un milliard de dollars, constituent un apport important et réel à l'économie québécoise.

Cependant, ce qui nous distingue, c'est qu'à ce bilan économique se greffe un bilan social des plus enviables : les coopératives d'habitation permettent à des personnes seules, à des familles, à des personnes âgées et à des personnes à mobilité réduite d'habiter des logements abordables et de qualité. Elles sont également un incubateur où s'acquièrent la connaissance et le savoir-faire, où se développent la confiance et la responsabilisation et où se manifestent la solidarité, la tolérance et le respect de l'autre.

Les coopératives sont différentes des entreprises traditionnelles. Elles ont pour principal objet de répondre aux besoins socioéconomiques de leurs membres. Elles sont ancrées dans leur communauté, et les enjeux de bien-être et de viabilité

sont au cœur de leurs préoccupations, comme en témoigne cette définition du modèle coopératif et mutualiste :

« Les coopératives démontrent, de par leur modèle, leurs pratiques et leurs résultats, qu'il existe un modèle de développement qui réussit à allier les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels. [...] Les coopératives proposent de multiplier les liens entre les membres, entre les membres et leur organisation, entre l'organisation et la communauté, entre les communautés de différentes cultures, entre le social et l'économique, le politique et le culturel, entre l'idéal et la pratique. Ainsi, elles démontrent leur étonnant pouvoir, mettant l'être humain, sa dignité et la réalisation de son potentiel au cœur de leur projet, provoquant ainsi des changements économiques et sociaux dans une dynamique de paix. »

À la lecture de ces quelques lignes, il va sans dire que nous pouvons être fiers de nos réalisations, mais surtout que nous avons le devoir de continuer et de prendre la place qui nous revient dans la société.

Le congrès d'orientation de la CQCH se veut un moment décisif de notre histoire. Nous devons profiter de cette occasion pour nous projeter ensemble vers l'avenir et pour choisir la place que nous devrions occuper. Nous en avons la possibilité et les moyens.

Je crois sincèrement que nous pouvons entreprendre ensemble des projets d'envergure, réaliser nos rêves en étant socialement engagés. Ce sont ces rêves que nous vous invitons à venir imaginer avec nous.

Faisons des coopératives d'habitation le pilier d'une société solide où les aînés, les familles monoparentales, les personnes seules, les handicapés, les femmes et les hommes de toute provenance se sentiront engagés, soutenus et utiles.



¹ Lafleur, M. et Merrien, A-M. *Impact socio-économique des coopératives et des mutuelles. Quand le passé inspire le futur : contribution des coopératives et des mutuelles à un monde meilleur.* Sherbrooke, Québec : Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles, Université de Sherbrooke.

LA PETITE HISTOIRE DE LA **NAISSANCE** DU **CONGRÈS** D'**ORIENTATION**



JOCELYNE ROULEAU
Directrice générale
Confédération québécoise
des coopératives d'habitation

Lors de l'assemblée générale annuelle 2004, les membres de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) se sont questionnés sur la structure du Mouvement, sur son efficacité et sur son efficacité. Ils ont demandé aux instances de procéder à une importante réflexion sur la réorganisation du Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

Pour ce faire, le conseil d'administration de la CQCH a mis sur pied un comité constitué de personnes qui, par leur expérience et leur profil, possédaient une connaissance exhaustive des coopératives d'habitation, mais qui n'étaient pas ou qui n'étaient plus engagées dans la structure du Mouvement.

Le mandat confié à ce groupe d'experts indépendants poursuivait les objectifs suivants :

- ➔ Favoriser un accroissement de l'offre de services aux coopératives d'habitation et à leurs membres ;
- ➔ Assurer une meilleure représentation des coopératives d'habitation au sein du Mouvement ;
- ➔ Optimiser l'utilisation des ressources afin de réduire les coûts de fonctionnement du réseau ;
- ➔ Rechercher le meilleur niveau de subsidiarité.

S'est alors enclenchée une longue et sérieuse démarche de réflexion et de consultation auprès des coopératives d'habitation de toutes les régions du Québec. Le comité sur la révision des structures a en effet siégé pendant trois ans et s'est réuni à plus de trente reprises, et ce, sans compter la participation de nombreux acteurs.

UNE DÉMARCHÉ D'ENVERGURE

Afin de démarrer ses travaux du bon pied, le comité sur la révision des structures souhaitait bien comprendre la structure alors en place. Pour ce faire, il a confié le mandat à la Chaire de recherche du

Canada en économie sociale de réaliser un portrait exhaustif du Mouvement.

Cette étude portait sur les aspects associatifs, sur les services offerts, sur les ressources financières ainsi que sur les ressources humaines et matérielles. Le groupe de recherche a eu accès à tous les documents disponibles dans les fédérations régionales et à la Confédération. Il a réalisé 24 entrevues auprès des présidents de chacune des instances, de leurs directeurs généraux et des représentants d'organismes partenaires du secteur ou des acteurs qui gravitent autour du Mouvement.

Lors du congrès de la CQCH de mai 2006, le comité a exposé aux délégués présents le portrait réalisé par la chaire de recherche. Leur présentation a été suivie d'ateliers de discussion en petits groupes afin de valider, d'améliorer ou de compléter le portrait. De manière générale, les participants ont dit se reconnaître à travers le portrait présenté.

Au cours de l'année suivante, le comité a choisi de centrer sa démarche sur une consultation auprès des acteurs œuvrant dans le réseau. Il a amorcé un processus de réflexion auquel a participé le plus grand nombre possible d'administrateurs, de membres de coopératives et d'employés du réseau, et ce, dans toutes les régions. L'objectif consistait à permettre à ces



personnes de réfléchir en profondeur sur la question des structures, de favoriser une appropriation des enjeux et de leur permettre de participer à l'élaboration de solutions et à leur validation.

Le canevas de discussion proposé portait sur trois éléments : les besoins des coopératives, de nouveaux modèles de structures et de leurs critères d'évaluation. L'analyse de cette première consultation devait permettre de dégager des éléments devant servir de base de discussion pour la prochaine étape.

Ainsi, afin de valider les résultats obtenus, le comité a procédé à une dernière vague de consultations régionales. Cependant, au cours de cette étape, des membres de coopératives d'habitation qui n'adhéraient pas au Mouvement ont été invités à s'exprimer.

C'est en avril 2007 que le comité sur la révision des structures a présenté son rapport au conseil d'administration de la CQCH. Une des recommandations portait sur l'organisation, tous les trois ans, d'un congrès d'orientation auquel toutes les coopératives d'habitation, qu'elles soient membres ou non du Mouvement, seraient invitées à s'exprimer sur les orientations que la porte-parole officielle des coopératives d'habitation, la CQCH, devrait prioriser.

Comme vous pouvez le constater, le congrès d'orientation résulte d'un travail colossal, exigeant rigueur, méthode, analyse, ainsi que de la participation de nombreux acteurs. Il va sans dire qu'il est important que vous y participiez.

Venez donc partager vos préoccupations et exposer vos solutions avec les membres d'autres coopératives d'habitation ! Nous serons totalement à l'écoute de vos demandes et de vos propositions !

PROGRESSION DE LA CLIENTÈLE RÉSIDANT DANS LES COOPÉRATIVES D'HABITATION DEPUIS 1987

Le profil socioéconomique des membres de coopératives d'habitation évolue au fil des ans, ce qui rend d'autant plus pertinent la tenue d'événements comme le congrès d'orientation. Il importe d'orienter nos actions en fonction

de ces changements et c'est par l'échange et l'implication de ses membres que le Mouvement sera en mesure de répondre aux besoins émergents.

VOICI UN APERÇU DE LA PROGRESSION DU PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE DES MEMBRES DE COOPÉRATIVES D'HABITATION.²

- Le nombre de personnes vivant seules augmente de façon importante. Il a doublé entre 1987 et 2012, **passant de 23 % à 47 %**.
- Près de deux résidents de coopératives d'habitation sur trois (65,5 %) sont des **femmes**.
- La proportion des personnes âgées de 55 ans ou plus **a plus que doublé** entre 1987 et 2012 passant de 24 % en 1987 à 52 % en 2012, et ce, au détriment des moins de 35 ans dont la proportion a chuté de 33 % à 13 % au cours de la même période.
- Le revenu moyen des ménages coopératifs a connu **une progression de 40 %** depuis 1995, passant de 20 784 \$ à 29 061 \$ en 2011.
- Près du quart (24 %) des ménages coopératifs avaient, en 2011, **un revenu inférieur à 15 000 \$**, comparativement à 30 % en 2006 et à 38 % en 2001.
- Le **loyer mensuel moyen** payé par les ménages coopératifs se situait à 442 \$ en avril 2012, comparativement à 399 \$ en 2007, 358 \$ en 2002 et 336 \$ en 1996.
- Le nombre de ménage coopératif bénéficiant d'une **subvention au loyer** (AACR, SLO, etc.) a chuté à 33 % en 2012. Cette proportion était de 35 % en 2007, de 39 % en 2002 et de 44 % en 1996.
- En 2012, les répondants habitaient leur logement depuis près de 10 ans (9,9) en moyenne. La **durée moyenne de séjour** dans la coopérative d'habitation était de 9,2 ans en 2007, de 8,2 ans en 2002 et de 7 ans en 1996.
- En moyenne, les membres de coopérative d'habitation consacraient en 2012 **8,6 heures par mois aux activités de leur coopérative**, comparativement à 7,3 heures par mois en 2007.

² Ces données sont tirées de l'Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012 réalisée par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

LE CONGRÈS D'ORIENTATION DE LA CQCH : UNE OCCASION UNIQUE DE FAIRE LA DIFFÉRENCE

PAR
NATHALIE
GENOIS

Conseillère en formation
et en intervention

Confédération québécoise
des coopératives d'habitation

Par leur présence au congrès d'orientation de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), les participants auront la chance de prendre part, entre autres, aux discussions qui se rattachent à quatre thèmes principaux qui font partie de l'actualité du Mouvement québécois des coopératives d'habitation. Ces thèmes ont été choisis par les administrateurs et par les directeurs généraux de la CQCH et des fédérations régionales au cours d'une journée de travail.

Les membres du comité responsable de l'organisation du congrès ont ensuite étoffé chacun de ces sujets en considérant le contexte dans lequel nous évoluons, les enjeux qui préoccupent les membres et les défis qui s'annoncent. L'objectif : saisir les occasions qui se présentent et, ainsi, faire croître et favoriser le rayonnement de notre Mouvement.

Les quatre thèmes centraux ainsi retenus portent sur le leadership de la CQCH, sur les possibilités de développement de nouveaux projets coopératifs, sur l'autonomie des organisations, soit celle des coopératives d'habitation, des fédérations régionales et de la Confédération et, enfin, sur les services offerts par les fédérations et par la CQCH.

Le congrès est un événement déterminant pour la CQCH et pour tous ses membres. C'est l'occasion pour eux de discuter ensemble de leurs appréhensions, de déterminer leurs exigences, d'exprimer leur vision et de proposer des pistes d'action.

Il s'agit d'un exercice démocratique concret qui permettra, à travers les discussions reliées aux différents thèmes d'ateliers, de poser les assises pour définir les priorités d'une prochaine démarche de planification stratégique qui nous guidera vers 2020.

Voici donc un aperçu des sujets d'ateliers auxquels vous êtes invités à participer activement dans le cadre du deuxième congrès d'orientation de la CQCH.

ATELIER SUR LE LEADERSHIP LA CQCH, ACTEUR OU SPECTATEUR?

Pour exercer un leadership inspirant, le Mouvement doit être proactif et doit être à l'affût des possibilités qui se présentent. Que peuvent faire les coopératives d'habitation pour participer au positionnement et à la visibilité de la CQCH? La CQCH et les fédérations sont-elles les seules responsables d'assumer ce leadership? Les coopératives et leurs membres ont-ils aussi un rôle à jouer?

On le sait, les coopératives d'habitation sont méconnues. Par exemple, elles sont souvent confondues avec les habitations à loyer modique (HLM). Quelles actions pourraient-elles réaliser pour mieux se faire connaître et pour se faire reconnaître?

Le Mouvement doit être en mesure d'apporter des réponses aux besoins des individus, des communautés et de la société québécoise afin d'assurer un leadership crédible et pertinent. Par quels moyens pouvons-nous être des porteurs de solutions innovantes?



Dans la vision du Mouvement, il est fondamental que la CQCH soit reconnue en tant qu'experte et chef de file en habitation coopérative au Québec. Cet atelier offrira l'occasion de discuter des moyens à prendre pour que le leadership de la CQCH soit bien vivant et qu'il soit reconnu par ses membres ainsi que par tous les acteurs de l'habitation au Québec.

ATELIER SUR LE DÉVELOPPEMENT **LA CQCH: COMMENT ENTREPRENDRE AUTREMENT?**

Depuis 20 ans, on constate un recul de la formule coopérative en habitation dans la réalisation de projets d'habitation communautaire par rapport aux autres formules que sont les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation et le marché privé de l'habitation. Nous savons pourtant que la formule coopérative en habitation est éminemment pertinente et qu'elle est toujours en mesure de répondre concrètement aux

besoins des ménages d'accéder à un logement et à un milieu de vie de qualité à coût abordable.

Quelles raisons expliquent ce recul de la formule coopérative en habitation et comment renverser cette tendance et, ainsi, redynamiser le développement des coopératives d'habitation pour mieux en favoriser la croissance?

Évidemment, l'un des volets de la mission de la CQCH consiste à valoriser les modèles durables de prise en charge des besoins en habitation. Pour le concrétiser, le Mouvement doit être proactif dans la conception de projets d'habitation coopérative et proposer, entre autres, des projets innovants répondant aux nouveaux besoins des ménages.

Nous pouvons ici nous demander quel rôle les coopératives d'habitation, en tant qu'entreprises collectives, peuvent-elles jouer en cette matière. Est-ce que les membres des coopératives d'habitation se considèrent eux-mêmes comme d'éventuels entrepreneurs en mesure de participer à la création de nouveaux logements coopératifs?

Voilà donc l'occasion idéale pour discuter ensemble des avenues susceptibles d'encourager la fibre entrepreneuriale des coopératives d'habitation et que la vitalité et la croissance de notre Mouvement soient maintenues.

ATELIER SUR L'AUTONOMIE **VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DU MOUVEMENT!**

Parmi les sept principes coopératifs internationaux, celui de l'autonomie et de l'indépendance est un élément fondamental, voire intrinsèque, à la formule coopérative. Par conséquent, malgré les ententes d'exploitation et les recherches de financement, les coopératives d'habitation doivent protéger cette autonomie.

Mais de quelle façon les coopératives, les fédérations et la CQCH peuvent-elles établir un partenariat avec les gouvernements, d'égal à égal, sans compromettre leur autonomie ou leur libre choix quant à la gestion et au développement de leurs affaires?

Cet atelier offrira l'occasion de discuter des liens qui nous rattachent aux différentes instances. Nous réfléchirons ensemble sur les possibilités d'établir un partenariat avec les paliers gouvernementaux, sans renoncer pour autant à notre autonomie et à notre capacité de prise en charge en ce qui a trait à la gouvernance et à la gestion de nos affaires. Nous explorerons les effets potentiels découlant de l'autonomie assumée, sans aide gouvernementale, et des possibilités qui peuvent y être associées.

**CONGRÈS TRIENNAL
D'ORIENTATION 2015**
les 6, 7 et 8 novembre 2015
à l'Hôtel Le Concorde Québec

– Les membres du comité responsable de l'organisation du congrès ont ensuite étoffé chacun de ces sujets en considérant le contexte dans lequel nous évoluons, les enjeux qui préoccupent les membres et les défis qui s'annoncent. L'objectif: saisir les occasions qui se présentent et, ainsi, faire croître et favoriser le rayonnement de notre Mouvement.



En cette période de fin de conventions d'exploitation pour un grand nombre de coopératives d'habitation, la question de l'autonomie et de l'indépendance est cruciale. Profitez du congrès pour en discuter avec d'autres membres de coopératives d'habitation!

ATELIER SUR LES SERVICES LA CQCH ET LES FÉDÉRATIONS : DES SERVICES AVANTAGEUX POUR NOUS ET PARTOUT

L'offre de services aux coopératives d'habitation et aux fédérations régionales est l'une des raisons d'être de la CQCH et relève de la mission de chacune d'elles. C'est pourquoi, depuis leur création, les fédérations et la CQCH s'interrogent constamment sur les services offerts à leurs membres dans le souci de répondre à leurs besoins. En ce sens, leur offre de services évolue sans cesse. Mais comment fournir suffisamment de services de qualité à coût abordable pour les coopératives, et ce, tant en territoire fédéré, qu'en régions non fédérées ?



Les fédérations et la CQCH, qui comptent, dans leurs équipes respectives, des ressources professionnelles, spécialisées en gouvernance et gestion coopérative en habitation, doivent être les mieux placées pour répondre aux exigences de leurs membres. Comment, comme fédération ou Confédération, pouvons-nous nous assurer d'être vraiment en mesure d'offrir les meilleurs services destinés aux coopératives ?

Il est important que le Mouvement soit à l'affût des besoins des coopératives et de leurs membres. Cet atelier vous offrira l'occasion idéale d'exprimer votre point de vue, de participer à l'établissement des priorités des fédérations et de la CQCH et de participer à la réflexion concernant la définition de l'offre de services qui répondent réellement aux exigences de votre coopérative.

Voilà les quatre sujets principaux retenus à l'occasion du congrès d'orientation 2015 de la CQCH. C'est donc sous le thème principal, Les coopératives d'habitation : entreprendre ensemble au cœur d'une nouvelle économie, que les questions centrales touchant le leadership de la CQCH, l'actualisation de l'offre de services, les occasions de développement à saisir et l'importance de la préservation du caractère autonome et indépendant de nos entreprises coopératives feront l'objet de discussions.

Votre engagement à la vie coopérative passe aussi par la participation à ce congrès d'orientation. Les sujets qui seront débattus, les idées qui en ressortiront, les besoins et les réalités qui y seront exprimés permettront d'orienter la prise de décisions et détermineront les gestes qui seront accomplis au cours de prochaines années par la CQCH.

Saisissez cette occasion et influencez les orientations du Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

**AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR À QUÉBEC
LES 6, 7 ET 8 NOVEMBRE PROCHAIN !**



INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

La Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FECHAQC) est heureuse d'inviter ses membres à son assemblée générale annuelle qui se tiendra les vendredi et samedi 19 et 20 février 2016. Le rendez-vous aura lieu à l'hôtel Palace Royal, situé au 775, avenue Honoré-Mercier, à Québec (Place D'Youville).

Le vendredi soir donnera lieu à un atelier portant sur le thème de l'entretien préventif des immeubles coopératifs suivi d'un cocktail en compagnie de plusieurs partenaires régionaux et nationaux. La journée du samedi sera consacrée à la tenue de l'assemblée générale annuelle. Nous en profiterons pour revenir sur les thèmes discutés au congrès d'orientation de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) : leadership, développement, autonomie et services. Les membres pourront prendre connaissance des discussions qui ont eu lieu lors de ce grand rassemblement de coopératrices et de coopérateurs provenant de partout au Québec.

L'assemblée générale annuelle est ouverte à toutes les personnes vivant en coopérative. Chaque coopérative peut y inscrire autant de participants qu'elle le souhaite. Cependant, elle dispose d'un seul droit de vote. Nous procédons à l'inscription des participants dès l'automne, et ce, jusqu'au début de février. Inscrivez-vous auprès de madame Gina Gracia, en composant le 418 648-1354, poste 2801.

Il est important de participer aux assemblées de la fédération. Venez donc exprimer votre opinion et prendre connaissance des nouveautés que connaît notre Mouvement !

FÊTES ET CÉLÉBRATIONS À LA COOPÉRATIVE SOUS MON TOIT

La très belle et bien entretenue coopérative d'habitation Sous mon toit a célébré ses 30 ans, le samedi 15 août 2015. Située en bordure de la rivière Saint-Charles, en plein cœur de Québec, cette coopérative offre aux chanceux qui l'habitent l'effet nature avec tous les avantages de la ville.

Dans le cadre de la fête, différents jeux ont été organisés pour les enfants et pour leurs parents. La cour était remplie de membres et de leur famille pour célébrer cet anniversaire. Par ailleurs, tandis que tous avaient le cœur à la fête, les membres de la coopérative en ont profité pour souligner le centième anniversaire de naissance d'une de leur coopérante, madame Gemma Bernier. Nous avons croqué quelques photos de cette journée de festivités.



ATTACHE TA TUQUE, GINETTE... CET HIVER, Y VA FAIRE FRETTE!

Cette année encore, vous aurez l'impression de chauffer l'extérieur. Faute de disponibilité financière, votre coopérative a décidé de reporter de nouveau le remplacement des fenêtres. Or, gardez ceci en mémoire : les rénovations, ça se planifie !

Les immeubles se dégradent inexorablement. Fenêtres, toitures, revêtements extérieurs, plomberie, chauffe-eau... Vient un temps où les urgences n'en finissent plus de se succéder. C'est pourquoi il est important de planifier à court, à moyen et à long terme les travaux à réaliser. Des priorités devront être définies. La période hivernale est de mise pour planifier les travaux qui devront être exécutés au printemps suivant.

Les sources de financement disponibles sont très limitées.

- ➔ Peut-on utiliser notre réserve de remplacement ? Si oui, avons-nous les fonds nécessaires ?
- ➔ Faut-il absolument attendre la fin de notre convention, soit 25 et même 35 ans pour faire des rénovations ?
- ➔ Existe-t-il des subventions octroyées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ?

Il est certain que dans une situation comme dans l'autre, vient un moment où la coopérative se doit de trouver une solution. Qu'il s'agisse d'une extension du prêt hypothécaire actuel ou de la contraction d'une deuxième hypothèque, les possibilités existent.

La coopérative d'habitation Le Marquis, de Nicolet a, avant même la fin de sa convention avec la SCHL, contracté un nouveau prêt. Ce prêt lui a permis de réaliser toutes les rénovations devenues nécessaires. La coopérative a opté pour la convention « Multi projets » afin d'effectuer ses rénovations à court, à moyen et à long terme. Par cette convention, elle s'est assurée de bien planifier sa démarche.

Conformément à sa mission, la Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec (FECHMAQC) est en constante recherche de solutions pour répondre aux besoins particuliers de tout un chacun.

Pour obtenir plus d'information ou si vous avez besoin d'aide pour planifier, structurer ou financer des travaux qui vous semblent impossibles à réaliser, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera un plaisir de vous guider.

ESTRIE

DES PROJETS PORTEURS EN ESTRIE!

Au cours des derniers mois, l'équipe de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie (FCHE) a travaillé très fort pour bonifier la gamme de services offerts à ses membres, notamment en ce qui concerne le service de bon voisinage, la formation et le développement de logements communautaires. Voici un aperçu des avancées de la dernière année.

LE BON VOISINAGE ET LA MÉDIATION CITOYENNE COOPÉRATIVE SONT EN PLEIN ESSOR

Le service de bon voisinage mis sur pied par la FCHE il y a quelques années continue de répondre à un bon nombre de demandes.

En 2015, le comité de bon voisinage a reçu d'un à trois appels par semaine, pour un total de 46 demandes de suivi et de 11 démarches de médiation. Il s'agit d'une augmentation de 30 % comparativement au nombre observé l'année précédente, ce qui nous laisse croire que ce service offre une solution appropriée pour un nombre croissant de membres.

Le comité compte six médiatrices très motivées et très actives. Pour assurer une certaine relève et alléger leur tâche, nous travaillons présentement à former six nouveaux médiateurs qui grossiront les rangs de l'équipe d'ici la fin de l'année.



Une scène du théâtre forum des membres du comité de bon voisinage. Elles seront au congrès d'orientation, le vendredi 6 novembre en soirée pour vous présenter leurs meilleures pièces.

DES FORMATIONS QUI SUSCITENT DE L'INTÉRÊT

La participation aux colloques de formation permet d'améliorer la compétence des membres et des administrateurs et consolide le fonctionnement des coopératives. Il semble que nos membres en sont de plus en plus conscients puisque approximativement 240 personnes ont participé aux deux derniers colloques de formation organisés par la Fédération.

Il s'agit de la plus forte participation à cette activité enregistrée depuis ses débuts, il y a maintenant cinq ans. Nous nous en réjouissons! Par ailleurs, les formations offertes semblent répondre aux besoins des membres puisque le taux de satisfaction à leur égard oscille entre 90% et 98%.

Une stratégie sera déployée au cours de l'automne afin que de la formation sur mesure soit offerte directement dans les coopératives. Surveillez bien les courriels de la Fédération!



Les membres de la Fédération en formation.

UNE ANNÉE CHARGÉE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Les chargés de projets de la Fédération et du groupe de ressources techniques (GRT) Entraide Habitat Estrie auront du pain sur la planche puisque 10 projets totalisant 204 logements seront réalisés au cours de la prochaine année. Les clientèles de ces projets sont des familles, des personnes seules, des personnes âgées de 50 ans ou plus et des personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel.

PROJETS À VENIR:

AUTOMNE 2015	NOMBRE D'UNITÉS
La Rive gauche (Sherbrooke)	49
L'Autre-Toit (Sherbrooke)	24
OBNL Mégantic	6
Han Logement (Sherbrooke)	12
PRINTEMPS 2016	
Des Cantons de l'Est (Sherbrooke)	21
L'Équerre (Sherbrooke)	24
Desormeaux (Sherbrooke)	24
Hestia (Coaticook)	18
OBNL Coaticook	14
Total de logements coopératifs	130 (64%)
Total de logements en OBNL	74 (36%)
TOTAL	204



DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE À DES COOPÉRATIVES DE LONGUEUIL

En juin dernier, une première assemblée regroupant des coopératives du quartier Saint-Robert, à Longueuil, a été tenue afin que l'idée d'une fusion entre plusieurs coopératives du secteur soit étudiée. La réunion a été convoquée à l'initiative de la Fédération des coopératives d'habitation montréalaises (FECHAM), qui considère cette avenue est très prometteuse.

Les coopératives de ce quartier partagent en effet les mêmes caractéristiques et sont confrontées aux mêmes enjeux en matière de rénovation, d'engagement des membres et de gestion démocratique. De ce fait, neuf de ces 13 coopératives ne comprennent que 12 logements, ce qui constitue un faible bassin de membres et permet difficilement de regrouper la variété de compétences nécessaires à la gestion d'une coopérative.

Devant ce constat, plusieurs membres ont manifesté leur souhait d'étudier plus en détail la proposition de la FECHAM de fusionner en une grande coopérative de solidarité en habitation. Les avantages semblent en effet nombreux.

Sur le plan financier, une étude de la FECHAM démontre qu'une fusion de sept coopératives regroupant 90 logements produirait des économies de près de 70 000 \$ par année. Ces sommes pourraient être réinvesties dans la réalisation de travaux d'entretien et couvrir le salaire d'un gestionnaire dont la présence déchargerait le conseil d'administration des tâches de gestion courante pour qu'il puisse se consacrer à d'autres besoins actuellement délaissés, faute de temps.

Sur le plan associatif, la fusion permettrait de :

- ➔ élire les membres du conseil parmi un plus gros bassin de membres;
- ➔ réunir plus de compétences à l'intérieur d'un bassin de membres élargi;
- ➔ améliorer la démocratie dans la coopérative;
- ➔ bénéficier d'une offre de logement plus variée.

Dans un contexte où la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) retire de plus en plus les services qu'elle offrait traditionnellement aux coopératives d'habitation, ces dernières se doivent de se regrouper pour être plus fortes. Ce projet de fusion reçoit d'ailleurs l'appui et l'attention du milieu, comme le démontre la présence de monsieur Stéphane Richer, conseiller municipal du quartier Saint-Robert.

Au cours des prochains mois, la FECHAM poursuivra les discussions avec les coopératives du quartier afin de réunir un groupe suffisant pour enclencher le processus de fusion. Le projet s'échelonnait sur une période estimée de 18 à 36 mois.



UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉUSSIE!



De gauche à droite : Martin Routhier, Michel Légaré, Huguette Boily, Louise Blackburn et Julien Gravel.

Près de cinquante personnes ont contribué au succès de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération des coopératives d'habitation du Royaume Saguenay-Lac-Saint-Jean (FECHAS), qui s'est tenue le 9 mai dernier. Nous profitons de l'occasion pour vous présenter les membres du conseil d'administration : de gauche à droite : Martin Routhier, administrateur, Michel Légaré, président, Huguette Boily, vice-présidente, Louise Blackburn, secrétaire-trésorière, et Julien Gravel, administrateur.

– UN MOUVEMENT FORT

PAR
NATHALIE
GENOIS

Conseillère en formation
et en intervention

Confédération québécoise
des coopératives d'habitation

La planification stratégique se définit comme étant « l'ensemble du processus de production des décisions et des actions importantes qui guident vers ce qu'est l'organisation, ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait³ ». Ce processus cherche à définir et à partager une vision commune du développement futur de l'organisme.

L'ensemble de la démarche a donc pour objectif de faire évoluer l'organisation à partir d'une vision commune et de permettre son développement tout en assurant sa viabilité, selon des orientations précises. Se rattache à ce travail de réflexion collective, la mise en place d'un plan d'action qui soutient l'exécution des choix qui ont été faits.

L'exercice consiste à se donner un espace de discussion et de prise de décision où l'ensemble des personnes concernées prennent conscience des changements qui se sont opérés au fil des années dans l'organisation. Dans ce même mouvement,

les participants sont appelés à revoir la mission, à définir les besoins et les enjeux actuels dans un contexte qui évolue continuellement, et à se donner les moyens d'agir en mettant en place un plan d'action échelonné sur quelques années. Ce plan sert ensuite de guide dans la poursuite des objectifs de l'organisation.

en plénière, les participants ont exprimé leurs opinions sur cinq grands thèmes choisis par des représentants des fédérations régionales de coopératives d'habitation et par le comité organisateur de l'événement, qui était composé majoritairement de bénévoles membres de coopératives d'habitation.

– L'exercice consiste à se donner un espace de discussion et de prise de décision où l'ensemble des personnes concernées prennent conscience des changements qui se sont opérés au fil des années dans l'organisation.

Depuis son implantation, en 2011, le congrès d'orientation de la CQCH constitue une étape préalable à la démarche de planification stratégique de l'organisation. Les membres sont alors invités à se prononcer sur une série de sujets déterminants pour l'avenir du Mouvement.

Lors du premier congrès d'orientation de la CQCH, qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe en novembre 2011, tous les membres de coopératives d'habitation québécoises, membres ou non du réseau, ont été invités à venir s'exprimer. Près de 300 participants s'étaient déplacés pour prendre part à ce grand brassage d'idées.

Parfois réunis en petits groupes de six à huit personnes et parfois regroupés

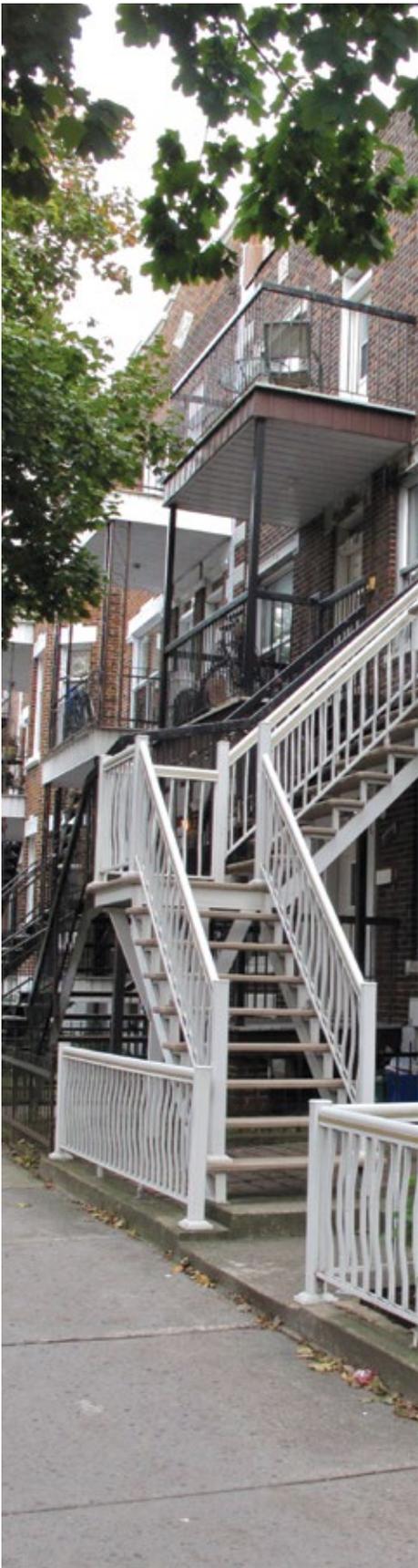
Tout au long de la fin de semaine, il a ainsi été question de fierté coopérative, de développement de nouveaux modèles et de projets d'habitation collective, de l'évolution des coopératives d'habitation, de stratégies politiques, de communications et de relève. Tous ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue sur ces sujets, qu'ils aient été d'accord ou non avec les idées exprimées.

Les orientations qui se sont dégagées de ce congrès ont permis d'alimenter et d'orienter le travail de planification stratégique de la CQCH pour la période 2013 à 2016 qui s'en est suivi. C'est donc l'invitation de participer à cet important exercice de consultation qui vous est faite aujourd'hui.

Afin de vous y préparer, nous vous présentons ici les principales conclusions de la planification stratégique 2013-2016 de la CQCH, intitulée, *Un mouvement fort*. Elle se compose de trois enjeux, de six orientations et axes d'intervention et de 24 objectifs associés à l'une ou l'autre des six orientations. Nous vous présentons ici les enjeux, les orientations et leur axe d'intervention respectif.



³ Turgeon, J. (1991). *La planification stratégique et les organismes sans but lucratif : le cas de la station Ski mont Kanasuta* (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Chicoutimi.



ENJEU A: DES FÉDÉRATIONS ET DES COOPÉRATIVES D'HABITATION EN SANTÉ

ORIENTATION I:

Maintenir la viabilité, l'abordabilité, la pérennité et la qualité du parc immobilier coopératif

Axe d'intervention

La saine gestion associative, financière et immobilière des coopératives d'habitation

ORIENTATION II:

Contribuer au développement de la formule coopérative en habitation

Axe d'intervention

La reconnaissance de la valeur ajoutée de la formule coopérative en habitation

ENJEU B: UN MOUVEMENT FORT

ORIENTATION III:

Consolider notre identité et accroître notre cohésion au sein du Mouvement

Axe d'intervention

Le développement et le renforcement du Mouvement

ORIENTATION IV:

Consolider nos ressources

Axe d'intervention

Les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires

ORIENTATION V:

Adapter notre offre de services aux membres

Axe d'intervention

La qualité des services aux membres

ENJEU C: UNE FORMULE ET UNE ORGANISATION RECONNUES PAR TOUS

ORIENTATION VI:

Faire connaître la formule coopérative en habitation et en assurer le rayonnement

Axe d'intervention

L'image positive du Mouvement

– LE PATRIMOINE COLLECTIF DES COOPÉRATIVES D’HABITATION ENFIN PROTÉGÉ PAR LA LOI

PAR
JOSÉE
PERRON

**Conseillère juridique
et politique**

Confédération québécoise
des coopératives d’habitation

PAR
NATHALIE
GENOIS

**Conseillère en formation
et en intervention**

Confédération québécoise
des coopératives d’habitation

Au cours de la dernière année, la Loi sur les coopératives a été amendée. L’objectif des amendements apportés consiste à prévoir des mesures de protection supplémentaires du patrimoine collectif des coopératives d’habitation.

De ce fait, il est maintenant prévu qu’une coopérative d’habitation a l’obligation de préserver l’affectation sociale ou communautaire de l’immeuble. En l’occurrence, elle ne peut pas vendre l’immeuble à un promoteur pour qu’il le convertisse en logements privés ou en condominiums. Si elle souhaite vendre, établir une emphytéose ou modifier son affectation, la coopérative devra au préalable obtenir l’autorisation du ministre de l’Économie, de l’Innovation et des Exportations (MEIE). En cas de liquidation, le solde de l’actif doit être dévolu à une coopérative de même nature.

Les dispositions que l’on y retrouve s’appliquent aux coopératives d’habitation dont un immeuble a été construit, acquis, restauré ou rénové dans le cadre d’un programme gouvernemental d’aide à l’habitation.

Les principales obligations que l’on retrouve au sein de l’article 221.2.3 sont :

- ➔ Constituer une réserve suffisante pour l’entretien et la préservation de l’immeuble;
- ➔ Procéder à une inspection immobilière, par une ressource professionnelle reconnue, tous les cinq ans;
- ➔ Présenter le rapport d’inspection de l’expert à l’assemblée générale des membres de la coopérative;
- ➔ Préparer une planification quinquennale des travaux incluant les budgets nécessaires à leur réalisation;
- ➔ Inclure au rapport annuel de la coopérative :
 - La date de la dernière inspection immobilière;
 - Les travaux d’entretien et de préservation qui ont été réalisés;
 - Les budgets liés à la planification quinquennale.

Un modèle de procédure liée à l’article 221.2.3 est disponible sur le site Internet de la Confédération québécoise des coopératives d’habitation (CQCH) et nous vous invitons à communiquer avec votre fédération régionale pour en savoir davantage.

Nous vous proposons ici un bref survol des autres modifications apportées à la Loi sur les coopératives et qui nécessiteront des modifications au règlement de régie interne de votre coopérative.

SUSPENSION D’UN MEMBRE QUI EST ADMINISTRATEUR

Une modification de l’article 57 fait en sorte qu’il n’est plus requis d’obtenir la révocation du mandat d’un administrateur avant de procéder à sa suspension à titre de membre. En effet, la loi prévoit maintenant la révocation uniquement lorsqu’il s’agit d’exclure un membre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RAPPORT ANNUEL

Les règles concernant la tenue de l’assemblée générale annuelle et la préparation du rapport annuel de la coopérative, prévues à l’article 132, sont assouplies. Elles prolongent de deux mois le délai prévu pour l’accomplissement de ces obligations, lequel délai passe de quatre à six mois.

RÉSERVE

L’article 147 de la loi vient préciser que la réserve ne peut être partagée entre les membres ou les membres auxiliaires ni être entamée, notamment par l’attribution d’une ristourne.

ADHÉSION À UNE FÉDÉRATION ET PROCÉDURE DE DÉMISSION

L’article 229 vient simplifier la procédure d’adhésion à une fédération. En effet, le conseil d’administration ou l’assemblée générale d’une coopérative peut désormais prendre la décision d’y adhérer.

La procédure de démission se voit également clarifiée et exige désormais que la décision de désaffiliation soit préalablement ratifiée par l’assemblée des membres, et ce, en vertu de l’article 232.1.

DISPOSITIONS PÉNALES

Une nouvelle catégorie d’infraction a été créée lorsqu’une contravention à la loi affecte le patrimoine et la réserve d’une coopérative. Le nouvel article 248.1 prévoit des amendes de 2 500 \$ à 10 000 \$ pour une première infraction de ce type et de 5 000 \$ à 20 000 \$ pour chaque récidive. Ce sont des montants qui portent à réfléchir avant de réaliser des gestes qui pourraient affecter le patrimoine ou la réserve de la coopérative.

– LES RÉSEAUX COOPÉRATIF ET MUTUALISTE SE DOTENT D’UN PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT



JOCELYNE ROULEAU
Directrice générale
Confédération québécoise
des coopératives d’habitation

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est l’organisme qui regroupe tous les secteurs coopératifs du Québec. Ces secteurs œuvrent dans huit grands domaines, à savoir : les services financiers et les assurances, l’agroalimentaire, les services à la personne, le commerce de détail et les services de proximité, la forêt et l’énergie, l’habitation, le secteur manufacturier et, finalement, les arts, la culture, l’enseignement, les services de garde éducatifs, le loisir et le tourisme.

Le CQCM a pour principale mission de participer au développement social et économique du Québec. Il s’assure, entre autres, de promouvoir le modèle d’affaires coopératif auprès des milieux gouvernemental, économique, régional et local afin de bien le positionner.

Selon monsieur Gaston Bédard, président-directeur général du CQCM, « la mise en place de projets coopératifs dans les différentes régions du Québec permet de collaborer à la revitalisation des régions et à l’établissement de solutions innovantes pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens ».

Lors de la dernière assemblée générale annuelle du CQCM, les membres présents, représentant les réseaux coopératif et mutualiste, ont choisi de se doter d’un plan ambitieux, soit le premier plan intégré de développement, dont la vision est des plus inspirantes :

En 2020, les réseaux coopératifs et mutualistes, grâce à l’intercoopération, seront une force reconnue par leurs partenaires, leurs membres et les décideurs du milieu. Ils seront une réponse concrète et avantageuse à la création et au maintien d’emplois ainsi qu’à l’essor économique et social du milieu.

Pour monsieur Bédard, « il s’agit du premier plan stratégique dont l’objectif vise la création de 20 000 emplois nets d’ici 2020 ainsi qu’à soutenir l’essor économique et social des membres coopératifs, des collectivités et de la société québécoise. Ce plan témoigne de la vision commune de tous les réseaux coopératifs et mutualistes, tant sur les plans de la croissance, de la solidarité financière, de l’innovation que sur celui de la performance. »

L’atteinte des objectifs du plan repose sur quatre orientations stratégiques :

- ➔ la contribution des grandes coopératives et le renforcement des petites et moyennes coopératives ;
- ➔ le développement de partenariats porteurs ;
- ➔ le regroupement des expertises ;
- ➔ la mise en place d’un grand projet d’intercoopération pour mettre en commun les forces des réseaux.

On sent la volonté des coopératives et des mutuelles de participer activement à des projets structurants pour l’ensemble du Québec et de prendre la responsabilité de les réaliser dans un climat de solidarité et d’intercoopération.

Plus particulièrement dans le domaine de l’habitation, on prévoit une plus grande diversification de la clientèle et une occupation plus large du territoire. Les coopératives d’habitation devront être en mesure de s’adapter aux nouveaux besoins de la société. Elles doivent devenir des solutions aux problèmes de logement dans le Grand Nord, répondre aux besoins en matière de logement et de services offerts aux aînés et proposer aux jeunes familles un nouveau modèle de coopératives d’habitation répondant à leurs aspirations.



Le Mouvement québécois des coopératives d’habitation prévoit contribuer à la réalisation du plan stratégique du CQCM en ajoutant 2 000 logements coopératifs et en créant 50 nouveaux emplois au sein du Mouvement d’ici 2020. La Confédération québécoise des coopératives d’habitation (CQCH) participe aussi à des projets d’intercoopération, particulièrement avec la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec (FCSDSQ).

La CQCH est fière de participer et de contribuer à la réussite du plan stratégique que les secteurs coopératif et mutualiste se sont donné.



– CONCOURS QUI SOMMES-NOUS?



RÉPONDEZ CORRECTEMENT AUX QUESTIONS SUIVANTES ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER 250 \$ D'ÉPICERIE.

Vous trouverez les réponses à ces questions à la lecture du texte traitant des sujets d'atelier du congrès d'orientation 2015 qui se retrouve aux pages 6, 7 et 8.

CONCOURS QUI SOMMES-NOUS?

1. Nommez deux des quatre thèmes d'ateliers du congrès d'orientation 2015.

2. De quel principe coopératif international est-t-il question dans le troisième atelier?

3. À quel objectif répondent les services offerts par les fédérations régionales de coopératives d'habitation et par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)?

COORDONNÉES

Nom et prénom : _____

Coopérative : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____



Retournez votre coupon-réponse par la poste, à cette adresse :

Confédération québécoise des coopératives d'habitation
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH, au www.cooperativehabitation.coop.



Fédération de l'habitation
coopérative du Canada





ASSURTOIT

L'ASSURANCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif :

- qui répond parfaitement à vos besoins spécifiques
- qui s'adresse aux membres de votre fédération ou de la CQCH

Bénéficiez d'une protection qui vous convient et
réduisez vos frais liés à l'assurance.

Pour toute question concernant votre police ou le programme ASSURTOIT, veuillez communiquer avec le responsable du dossier chez EgR :

Philippe Boulanger : 418 659-4848
1 800 463-2830



EgR

En 2015, EssOR Assurances et ses partenaires Pratte Morrissette et Assuraction ont créé EgR.

Comptez sur l'expertise des professionnels d'EgR.

En collaboration avec : Co-Operators et La Souveraine.